



Stationnement du personnel

Par **eric**, le **25/03/2009 à 18:38**

Lors de l'extension d'un bâtiment administratif sur plusieurs place de stationnement réservé au personnel, existe-il un texte prevoyant l'obligation à l'administration de restituer le même nombre ou plus de place de stationnement soustraite pour la réalisation de l'édifice.

Par **Tisuisse**, le **25/03/2009 à 18:42**

Bonjour,
Déjà, un bonjour en arrivant serait le bienvenu.
Non, aucune réglementation n'existe dans ce domaine. Cela fera moins de places intra-muros pour le personnel, c'est tout. Désolé.
Voyez vos syndicats s'ils peuvent, par la négociation, obtenir les places pour remplacer celles qui seront supprimées.